



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 31 MAI 2022

Membres du Comité syndical présents : AIGLON Olivier, BROUILLET Isabelle, CHIRAT Florent, CLARON Claude, COMBET Damien, FOUILLAND Pierre, GOUGNE Yves, GRIFFOND Morgan, GRILLON Valérie, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, MOLLARD Yvan, MONTCOUTIE Lucie, OUTREBON Pascal, STARON Catherine, THIMONIER Jean-Marc

Monsieur Serge BERARD donne pouvoir à madame Valérie GRILLON.

* * *

Validation du compte-rendu du comité syndical du 5 avril 2022 (une abstention).

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

17 votants

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **DESIGNE** monsieur Pierre FOUILLAND, secrétaire de séance.

2. Climat énergie / Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest Lyonnais

17 votants

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **APPROUVE** le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Ouest Lyonnais.

3. Modification des délégations de pouvoir du comité syndical au Président

17 votants

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **DELEGUE** au Président, monsieur Morgan GRIFFOND, les attributions suivantes :

- avis sur les révisions simplifiées et les modifications des PLU devant être compatibles avec le SCoT de l'Ouest Lyonnais (article L.131-4 du code de l'urbanisme) ;
- conventions avec les différents partenaires pour la mise en œuvre de toute action décidée par le Comité Syndical ;
- préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés de travaux, services et fournitures d'un montant en dessous de 90 000 € HT ;
- passation de contrats d'assurance ;

- acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- intenter les actions en justice au nom du Syndicat, défendre ce dernier dans les actions intentées contre lui et/ou intervenir dans les instances intéressant le Syndicat dans les cas suivants :
 - en première instance, en appel ou en cassation ;
 - en demande ou en défense, le cas échéant en se constituant partie civile ;
 - en procédure d'urgence et au fond ;
 - par voie d'action ou par voie d'exception ou par voie d'intervention, le cas échéant en formant opposition ou tierce opposition ;
 - devant toutes les juridictions, administratives ou judiciaires, répressives et non répressives, ainsi que devant le tribunal des conflits ;
 - fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- demandes de subventions et plans de financements correspondants (hors programmes européens) ;
- conventions de stage, contrats d'apprentissage, contrats de travail ;
- virements de crédits à partir du chapitre des dépenses imprévues ;
- conventions pour la mise à disposition du personnel du Syndicat à des organismes tiers, ou de mise à disposition gratuite de personnel extérieur au profit du Syndicat ;
- déblocage de la ligne de trésorerie jusqu'à 400 000 € HT.
- création et modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ;
- détermination des prix des produits et services faisant l'objet de régies syndicales ;
- nomination des régisseurs titulaires et suppléants et des mandataires.

4. Climat énergie / Approbation des conditions générales d'utilisation et du règlement du service de location longue durée de vélos à assistance électrique

17 votants

Le Comité Syndical, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, **APPROUVE** les conditions générales d'utilisation et le règlement du service de location longue durée de vélos à assistance électrique.

Départ de M. Damien COMBET

5. Agriculture / Convention de partenariat à conclure avec la Chambre d'agriculture du Rhône

16 votants

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec la Chambre d'agriculture du Rhône ;

AUTORISE le président à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci.

6. Agriculture / Convention de partenariat à conclure avec l'Association la Marque Collective

16 votants

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec l'Association la Marque Collective ;

AUTORISE le président à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci.

7. Forêt / Convention de partenariat à conclure avec l'Association syndicale libre de gestion forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais

16 votants

Le Comité Syndical, par 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec l'Association syndicale libre de gestion forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais ;

AUTORISE le président à la signer, ainsi que toute pièce afférente à celle-ci.